

**LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 20 juin 1994 portant création du D.U APTITUDE MEDICALE AU SPORT P. ENCAUSSE, modifié par les arrêtés du 17 juin 1996, du 18 juin 2001, du 26 avril 2004 et du 22 mai 2006,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

**ARRETE**

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2017-2018, un jury d'examen pour le D.U APTITUDE MEDICALE AU SPORT P. ENCAUSSE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur HATEM Stéphane (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Docteur Pierantonio LAVENEZIANA (MCU-PH)

Docteur Laurent UZAN (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 05 juin 2018

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU